

Règlement des études

ETABLI PAR : E.F.L.S.X. Saint-François

Enseignement ordinaire fondamental

Place de Basècles, 7

7971 Basècles

☎ 069/57.54.81

1. Rôle

Le présent règlement des études s'inscrit dans le cadre :

- Du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire
- Du décret « Missions » du 24 juillet 1997
- Des référentiels du tronc commun
- Du projet éducatif, pédagogique et d'école
- Du règlement d'ordre intérieur de l'établissement

Il précise les objectifs poursuivis par l'école, les modalités d'apprentissage et d'évaluation ainsi que les règles relatives au parcours scolaire des élèves. Il s'adresse à tous les enfants et à leurs parents.

Le règlement des études vise à garantir :

- Un accompagnement bienveillant des apprentissages
- Une communication claire avec les familles
- L'équité dans les évaluations
- La cohérence pédagogique de l'école
- La réussite et l'épanouissement de chaque enfant

L'école fondamentale accompagne chaque élève dans le développement :

- De ses savoirs et compétences
- De son autonomie
- De son esprit critique
- De sa créativité
- De ses compétences relationnelles
- De sa citoyenneté

L'école veille à proposer un cadre sécurisant, stimulant permettant à chaque enfant de progresser à son rythme.

2.Organisation des apprentissages

Les apprentissages s'organisent dans le respect du continuum pédagogique et du tronc commun.

L'école fonctionne en cycles favorisant une progression continue des apprentissages :

- Cycle 1 : M1 – M2
- Cycle 2 : M3 – P1/P2
- Cycle 3 : P3 – P4
- Cycle 4 : P5 – P6

L'équipe éducative veille à assurer la continuité des apprentissages et la cohérence des pratiques pédagogiques.

3.Méthodes pédagogiques

L'école privilégie des pratiques pédagogiques variées :

- Manipulation
- Expérimentation
- Projets
- Travail collaboratif
- Ateliers
- Différenciation
- Outils numériques adaptés

Les apprentissages prennent appui sur les besoins des élèves et les référentiels de compétences.

4.Travail à domicile

Les travaux à domicile sont interdits au niveau maternel.

En 1ère et en 2e années primaires, les travaux à domicile sont interdits, mais certaines activités sont autorisées telles que la présentation sous quelque forme que ce soit (racontée, lue, dessinée, jouée, écrite, ...) de ce que l'enfant a appris à l'école + lecture quotidienne pour entretenir les acquis (environ 10 minutes).

A partir de la 3e année primaire, les travaux à domicile sont autorisés à certaines conditions :

- Ils doivent être conçus comme le prolongement d'apprentissages déjà réalisés durant les périodes de cours.
- Ils doivent prendre en compte le niveau de maîtrise et le rythme de chaque élève.
- Pour chaque élève, la durée journalière de ces travaux ne peut excéder 20 minutes en 3e et 4e primaires et 30 minutes en 5e et 6e. Il ne s'agit évidemment pas d'un strict minutage chronométré pour chaque enfant.
- Les travaux ne peuvent jamais donner lieu à une cotation pour le bulletin.
- Il doit être accordé un délai raisonnable à l'élève pour la réalisation des travaux à domicile. Ainsi, les travaux à domicile contribueront au développement de la gestion du temps et de l'autonomie.

Nous rappelons :

- Que les plages 15h – 17h30 et 20h – 21h30 sont des moments propices aux yeux de la chronobiologie (rythmes biologiques)
- Que l'enfant a besoin d'une ambiance paisible de travail
- Que l'enfant a besoin d'un nombre suffisant d'heures de sommeil.

Les travaux à domicile doivent donc tenir compte de l'âge des élèves et restent raisonnables en durée et en charge. Ils ne peuvent porter sur des apprentissages nouveaux non abordés en classe.

5.Matériel scolaire

Chaque élève veille au respect et à l'utilisation adéquate du matériel scolaire mis à sa disposition.

Les parents soutiennent leur enfant dans la préparation quotidienne du matériel nécessaire.

6. Accompagnement des élèves

a. Différenciation et remédiation

L'école met en place des dispositifs visant à répondre aux besoins des élèves :

- Différenciation pédagogique
- Remédiation
- Accompagnement personnalisé
- Soutien ponctuel ou renforcé

L'objectif est de permettre à chaque enfant de progresser dans ses apprentissages.

b. Besoins spécifiques

Lorsque cela est nécessaire, des aménagements raisonnables peuvent être mis en place en collaboration avec :

- Les parents
- Le CPS
- Les intervenants extérieurs
- L'équipe éducative

c. Bien-être et climat scolaire

Le bien-être des élèves constitue une condition essentielle des apprentissages.

L'école encourage :

- Le respect mutuel
- L'écoute
- La coopération
- La confiance en soi
- La gestion positive des conflits

7. Les évaluations

L'évaluation fait partie intégrante des apprentissages.

Elle vise à :

- Soutenir les progrès de l'élève
- Identifier les acquis et les difficultés
- Adapter les pratiques pédagogiques
- Encourager l'élève dans son parcours

L'erreur est considérée comme une étape normale de l'apprentissage.

On distingue :

a. Evaluation formative

L'évaluation formative est pratiquée au quotidien.

Elle peut prendre différentes formes :

- Observations
- Echanges
- Exercices
- Productions
- Auto-évaluations
- Mises en situation

Elle permet à l'élève de comprendre ses réussites et les points à améliorer.

b. Evaluation sommative

À certains moments du parcours, des évaluations sommatives internes permettent de mesurer le niveau de maîtrise des apprentissages.

Ces évaluations peuvent porter sur :

- Des savoirs
- Des compétences
- Des démarches
- Des productions personnelles ou collectives

Les résultats sont communiqués régulièrement aux élèves et aux parents par le biais du bulletin.

c. Évaluations externes

En fin de sixième primaire, tous les élèves ont l'occasion d'obtenir le CEB (Certificat d'Etudes de Base) à la fin de leur scolarité dans l'école. Ils participent donc aux évaluations externes prévues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le directeur et le(s) professeur(s) de 5e et 6e primaire se concertent : ils se basent sur le dossier de l'élève, sur ses résultats tout au long des 2 années et se prononcent sur l'octroi du CEB.

Remarque : Des évaluations externes ont lieu également en fin de cycles (fin de P2 et fin de P4). Elles constituent simplement une « photographie » de l'enfant en fin de cycle et permet à l'enseignant de savoir où ses élèves se situent.

Ces évaluations permettent notamment :

- D'assurer le suivi des apprentissages
- D'aider l'équipe éducative à ajuster ses pratiques
- De contribuer à l'amélioration du système éducatif

8. Bulletins et communication avec les familles

a. Le bulletin

Le bulletin informe l'élève et sa famille :

- Des acquis
- Des progrès réalisés
- Des difficultés éventuelles
- Des pistes d'amélioration

Il comprend des appréciations portant sur les apprentissages et l'évolution de l'élève.

Le nombre de bulletins remis chaque année est fixé par l'école.

b. Rencontres avec les parents

Des réunions de parents sont organisées durant l'année scolaire.

Les parents peuvent également solliciter un rendez-vous avec l'équipe éducative.

La collaboration entre l'école et la famille est essentielle à la réussite des élèves.

c. Outils de communication

L'école utilise différents moyens de communication :

- Journal de classe
- Farde de communication
- Courriels
- Plateforme numérique
- Réunions
- Contacts individuels

Les parents veillent à consulter régulièrement les communications de l'école.

9. Conseils de cycle et décisions pédagogiques

Les enseignants se réunissent régulièrement afin :

- D'assurer le suivi des élèves
- D'analyser les difficultés rencontrées
- D'envisager les aides adaptées
- De garantir la cohérence des apprentissages

Les décisions pédagogiques sont prises collégialement dans l'intérêt de l'élève.

Dans des situations particulières et dans l'intérêt de l'élève, un maintien peut être envisagé conformément aux dispositions légales.

Cette décision fait l'objet d'une concertation avec les parents.

10. Partenariat avec les familles

L'école considère les parents comme des partenaires essentiels.

Une collaboration constructive entre l'école et la famille favorise :

- Le bien-être de l'enfant
- Sa motivation
- la progression
- Sa réussite scolaire

Chaque membre de la communauté éducative veille à maintenir des relations respectueuses et constructives.

Chaque enfant est unique. Notre mission est de l'accompagner avec exigence, bienveillance et confiance afin qu'il développe pleinement ses talents et devienne un acteur responsable de sa propre réussite.

